

Mesdames et Messieurs les personnels de l'ENAP, membre de la communauté pédagogique,

Mesdames et messieurs les représentants des autorités civiles, militaires et judiciaires,

Mesdames et Messieurs les moniteurs de sports de la 34<sup>ème</sup> promotion et leurs familles,

La 34<sup>ème</sup> promotion a débuté le 25 février et s'achèvera demain. A l'issue des 21 semaines de cette formation en alternance, vous êtes stagiaires à avoir été habilités provisoirement. Deux femmes sont au nombre des lauréats. L'habilitation définitive interviendra en février 2020 après une ultime période probatoire dans leurs établissements d'affectation.

La progression pédagogique a débuté par l'acquisition des principes fondamentaux de la profession d'éducateur sportif puis s'est achevée par les spécificités du métier de moniteur de sport pénitentiaire. Tout en rattachant votre formation au tronc commun d'un métier pouvant s'exercer à l'égard de différents publics, vous avez développé votre cœur de métier : le sport en détention.

Les deux axes principaux de la formation ont été l'acquisition de la maîtrise de la pédagogie sportive et la réalisation de projet à caractère sportif.

C'est maintenant par le biais d'un nouveau positionnement professionnel que vous allez continuer à remplir la double mission du service public pénitentiaire : ***l'exécution des décisions et sentences pénales et le maintien de la sécurité publique mais aussi favoriser la réinsertion sociale des personnes confiées à l'administration pénitentiaire par l'autorité judiciaire.***

Les activités physiques et sportives sont reconnues comme un média performant dans divers domaines :

- Apaisement des tensions, dans un contexte de surpopulation carcérale générateur de violence.
- Développement des capacités de socialisation des PPSMJ.
- Apprentissage des règles de vie collective et du respect de l'autre.

Au-delà de ces vertus connues et reconnues, la pratique sportive en détention offre aux professionnels que vous êtes des conditions d'observation privilégiées des PPSMJ. La pratique sportive suspend momentanément l'omnipotence de la contrainte, permettant l'expression plus spontanée des personnalités. Dans un tel contexte, le recueil d'observations

des moniteurs de sport est extrêmement précieux. C'est la contribution substantielle des spécialistes que vous êtes au travail de vos collègues plus généralistes que sont les surveillants. Là où la spécialité pourrait générer la crainte de l'éloignement du cœur de métier, elle en permet au contraire le rapprochement, maintenant ainsi unie la communauté professionnelle.

Ce positionnement privilégié dans le domaine de l'observation permet ainsi d'appréhender la question de la réinsertion. Il permet tout autant de valoriser la capacité d'observation dans d'autres domaines, comme celui de la prévention de la radicalisation.

Enfin, de par les qualités qui lui sont propres, la pratique sportive pourrait aussi être utilement engagée dans la prévention ou le traitement des violences.

Vous avez choisi un métier passionnant. Vous y ajoutez une spécialité qui le sera tout autant.

Je vous souhaite, au nom de l'École, tous mes vœux de réussite et de bonheur dans vos parcours professionnels.